**COMMENT PARTICIPER AUX COURS DU RUCHER ECOLE**

Rappel : Nos cours sont gratuits, ils permettent de démystifier l’apiculture et non pas de devenir professionnel.

Pour cela :

Remplir impérativement la fiche d’adhésion de l’année en cours (accessible sur notre site)

1 –état civil.

2-case cotisation RDA, il faut déclarer au moins une ruche pour être assuré.

3- apporter le chèque correspondant et le remettre à notre trésorier seul habilité à vous rendre adhérent.

Le fait d’être adhérent à notre section vous permet d’accéder au magasin départemental des Marches pour l’achat de matériel, et surtout d’être assuré.

Se rendre sur le site du Menoud à Novalaise le jour du 1er cours. Accès et dates sont sur le site de notre section.

Les formateurs vous donneront un complément d’informations sur place.

Les protections individuelles pour le cours suivant et les pièces à remplir en cas de problèmes avec les abeilles.

Si vous pensez prendre des cours nous vous conseillons d’assister à notre Assemblée Générale courant janvier (date sur site dès qu’elle est connue).